



N°14-2024

- A R R E T E -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

A R R E T E :

ARTICLE 1 : En raison de travaux d'élagage rue des Roques, la circulation sera réduite sur la chaussée. Les travaux débuteront le 29 avril 2024 au 07 mai 2024.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **ELAG'EURE**.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise **ELAG'EURE**
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,
le 26 avril 2024

Pour le Maire, l'adjoint délégué

M. Denis LECOQ

